



PROJET DE DÉLIBÉRATION n° 2019 – 06

APPROBATION DE LA CHARTE BE PART OF THE MOUNTAIN

Réuni le 5 mars 2019 à Gilly-sur-Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 7 février 2019,

Après en avoir délibéré,

Approuve le principe d'une adhésion et donne mandat à la directrice pour signer la charte de coopération Be Part of the Mountain.

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Gilly-sur-Isère, le 5 mars 2019

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS

